

En général, les chemins de fer canadiens ont une largeur de voie de 4 pieds 8½ pouces. Les exceptions à la règle sont celui de Carillon à Grenville, 5 pieds et 6 pouces, celui de l'Île du Prince-Edouard, 3 pieds, 6 pouces, le chemin de colonisation de Montfort, et l'Alberta Coal Railway, chacun 3 pieds.

1168. Le tableau suivant qui indique la provenance des diverses sommes formant le total du capital versé, montre quelle grande assistance les chemins de fer de ce pays ont reçu de l'Etat, des provinces et des municipalités. Le gouvernement fédéral a contribué pour sa part \$9,462 par mille de construction, les gouvernements provinciaux, en moyenne, \$1,862 par mille. Toutefois, les subventions des provinces n'ayant été accordés que pour les chemins de fer compris dans leur propre territoire, les contributions par mille de chaque province prise séparément ont en réalité été beaucoup plus fortes.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES CAPITAUX VERSÉS DANS LES ENTREPRISES DE CHEMINS DE FER, 1891, 1892, 1893 ET 1894.

PROVENANCE.	MONTANT.			
	1891.	1892.	1893.	1894.
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires . . . . .	238,769,386	244,844,382	253,029,728	255,991,540
“ privilégiées . . . . .	101,000,400	99,555,900	118,847,559	105,768,967
Obligations . . . . .	292,291,654	305,120,200	307,225,888	327,003,803
Subv. du gouvern. fédéral . . . . .	142,934,781	144,214,384	147,212,610	149,192,089
“ d'Ontario . . . . .	6,032,585	6,171,181	6,391,933	6,486,039
“ de Québec . . . . .	10,879,134	12,033,013	12,630,410	13,711,771
“ du N.-Brunswick . . . . .	4,297,501	4,365,356	4,425,282	4,432,482
“ de la Nouv.-Ecosse . . . . .	2,007,996	1,999,696	2,121,944	2,075,344
“ du Manitoba . . . . .	2,477,250	2,390,690	2,623,287	2,625,562
“ de la Col. anglaise . . . . .	37,500	37,500	37,500	37,500
“ des municipalités . . . . .	13,817,509	13,981,248	14,017,957	14,178,611
Autres sources . . . . .	2,102,062	10,278,200	3,592,378	6,471,312
Total . . . . .	816,647,758	844,991,750	872,156,476	887,975,020

1169. Le rapport de chaque montant de provenance différente au total est le suivant :—

	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
	Pour 100					
Actions ordinaires . . . . .	31·0	30·0	29·2	28·9	29·01	28·83
Obligations . . . . .	33·0	34·0	35·8	36·1	35·23	36·83
Subventions du gouvernem. fédéral . . . . .	18·0	18·0	17·5	17·1	16·88	16·80
Actions privilégiées . . . . .	12·0	12·0	12·3	11·7	13·63	11·91
Subvent. des gouvernements provinc. . . . .	3·0	3·0	3·2	3·2	3·23	3·31
“ des municipalités . . . . .	2·0	2·0	1·7	1·7	1·61	1·60
Autres sources . . . . .	0·4	0·4	0·3	1·2	0·41	0·72

On voit que 21·7 pour 100 du capital entier ont été fournis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.